



Mise en
place du
nouveau
Conseil
d'école

Installation :

- La bienvenue est souhaitée à tous les participants. Tour de table de présentation des parents nouvellement élus. Le directeur s'excuse pour l'absence du Déléguée de l'éducation nationale (DDEN) suite à un problème de transmission d'invitation. Un enseignant sera secrétaire de séance. Mme VEECKMAN représentera la municipalité d'Arras. La référente des temps périscolaire est également présente.

Attributions réglementaires :

- Le président rappelle que le Conseil *participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école. Ainsi, il s'occupe : des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux, de l'utilisation des moyens alloués à l'école, des conditions d'intégration des enfants handicapés, des activités périscolaires, de la restauration scolaire. Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles. Il définit le calendrier des rencontres entre les professeurs et les parents d'élève.* Autre rappel : le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents. Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves
- Est distribué à chaque membre du Conseil un document concernant les principes de scrutin et de délibération. Les deux documents n'appellent pas de commentaires particuliers.
- **Vote du règlement intérieur :** Le règlement intérieur 2015 2016 est distribué. Aucune modification n'est proposée pour 2016-2017. Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Informa-
tions sur
les ac-
tions pé-
dago-
gique

•Présentation générale :

Le directeur dresse une présentation rapide des effectifs :

Très légère baisse (219 élèves) avec 9 élèves de la classe externalisée du CEJS, et 209 élèves répartis dans les 8 autres classes (soit plus de 26 élèves par classe ordinaire de moyenne). Le président rappelle que même si il n'est pas fixé de limite réglementaire aux effectifs, ce nombre reste pédagogiquement au delà du souhaitable. Sur une dizaine d'années les effectifs ont augmenté d'environ 2 élèves par classe avec un nombre d'inclusions beaucoup plus élevé. Les conditions d'enseignement ne sont pas idéales, notamment dans les deux cours préparatoires où, suite à des inscriptions tardives, les effectifs sont devenus trop chargés. La présence des AVSI est devenue indispensable pour la bonne gestion pédagogique des classes.

- **Particularité de cette année :** De nouvelles recommandations ont été transmises en matière d'éducation aux risques en général et aux risques terroristes en particulier. L'école tente de faire face : nous avons reçu la visite d'une commission de sécurité spécialisée dans la vigilance relative aux intrusions. Une dizaine de personne s'est assurée que certains principes de vigilance étaient d'ores et déjà adoptés. La commission a accompagné sa visite complète des lieux d'une série de recommandations ou de conseils. Ces recommandations ont fait l'objet d'une communication interne en Conseil de maîtres. Pour tous les élèves une demi-journée entière sera consacrée au rappel des règles de sécurité et à l'éducation à réagir face aux nouvelles menaces. Des premiers exercices seront menés lors du rallye inter-niveau de fin de période. D'autres exercices collectifs seront organisés en cours d'année.

- **Tour d'horizon pédagogique :** Le directeur rappelle que le travail scolaire reste le quotidien des enseignants, et que l'essentiel de leurs préoccupations professionnelles concerne la réussite des élèves dans leurs apprentissages. Il est donc logique qu'un temps non négligeable soit consacré aux analyses des premiers ressentis des enseignants dans leur classe.

Après les présentations générales des effectifs de chaque classe, les prises de parole de chaque enseignant permettront de mettre en évidence certaines constantes. Les cours « simple niveau » se révèlent les plus hétérogènes, tant en terme de niveau scolaire que sur le plan des comportements. Il est rappelé que la réflexion pédagogique qui conduit à la constitution des classes à cours

| | |
|------------------------|---|
| | <p>doubles, fait le choix d'éviter d'y placer des élèves ayant des gros problèmes d'autonomie ou de rythme d'apprentissage, cela explique ce constat. Des points positifs sont quasi unanimement évoqués : l'appétit de connaissances, la bonne volonté des élèves en général, et les ambiances de classes sont appréciés et soulignés. Certaines classes se singularisent positivement pour la qualité des rapports et relations installés entre les élèves.</p> <p>Des avancées sont dès à présent appréciées dans les premiers niveaux, où les élèves commencent à surmonter les problèmes d'adaptation et d'autonomie. Pour la classe de CP de CEJS, l'enseignante précise que l'adaptation se fait sous les meilleurs auspices mais que l'entrée complète dans l'écrit nécessitera deux années pour ces enfants.</p> <p>Autant au sein de l'école, le comportement des plus âgés est très généralement remarquable envers les plus jeunes, autant en classe, ils peuvent surprendre parfois par leurs attitudes immatures ; des défauts qui sont parfois des freins à l'apprentissage.</p> <p>Dans tous les cas, pour les élèves qui peuvent inquiéter, les parents ont systématiquement été alertés. Pour les difficultés ponctuelles d'apprentissages ou de rythme, il est proposé à certains élèves de bénéficier des APC (activité pédagogiques complémentaires).</p> <p>• Les conditions d'intégration des enfants handicapés : Trois cas de figures pour l'école : > les 8 élèves de CP de la classe externalisée entrent avec un rythme adapté dans notre école. > les 5 élèves déficients auditifs en inclusion (1 en CP – 4 en CM1) poursuivent avec un niveau tout à fait satisfaisant (plutôt au dessus des moyennes) leur scolarité en classes ordinaires. > les 9 élèves bénéficiant d'un dossier spécifique dans les classes ordinaires (troubles moteurs, cognitifs ou neuronaux...) se voient proposer des adaptations spécifiques. Ces 14 élèves bénéficient de la présence d'assistants de vie scolaire individuel, à temps partiel ou complet. Trois ESS (équipes de suivi de scolarisation) ont déjà été menées, et les autres auront lieu au moins une fois dans l'année pour chaque enfant.</p> <p>• Les classes CHAM : Les cours sont désormais tous dispensés à l'hospice St Pierre, ce qui facilite la gestion des transports des 41 élèves concernés, et harmonise les emplois du temps des 4 niveaux d'enseignement. La convention entre la DSDEN et la mairie est à la signature de l'institution Éducation nationale.</p> <p>• Compte rendu Conseil d'élèves : Depuis l'an dernier, les élèves élisent des représentants qui siègent en Conseil d'élèves au moins trois fois dans l'année (avant chaque Conseil d'école.). Le directeur rend compte des points abordés qui relèvent du Conseil d'école : Certains points sont demandés par les élèves : installer un ou des bacs de dépôts pour vêtements dans la cour pendant la récréation, dessiner un but dans le préau, ajouter un panier de basket dans la cour. Plus de verdure et de fleurs dans la cour. Condamner l'accès aux escaliers du préau. Les représentants de la Mairie prennent note des suggestions.</p> |
| Bilan des associations | <p>• L'association Amicale laïque a à faire face à certaines des difficultés : trop peu de parents semblent avoir désormais la possibilité de s'impliquer fréquemment pour faire vivre l'association. Néanmoins les rares parents impliqués le sont très généreusement, et particulièrement efficacement. Certains cumulent même les engagements (représentants et amicalistes). L'ensemble de l'équipe pédagogique leur renouvelle ici ses chaleureux remerciements !</p> <p>• L'association coopérative Paul Bert : lecture est faite du dernier procès verbal de l'assemblée générale qui a eu lieu le 18 octobre 2016 faisant le bilan, de l'exercice financier de sept 2015 à août 2016. <u>Les postes de charges</u> (dépenses) concernent essentiellement les sorties culturelles et spectacles (1500 €), séjours et voyages éducatifs (2000€), et activités éducatives collectives (participation prix littéraire national 1000 €), les achats biens durables culturels (livres 1000€) et les règlements de photos scolaires (2900 €). Les ajustements en matériels scolaires et consommables (200 €). <u>Les postes de crédits</u> (entrées) sont la vente des photos scolaires (3400 €), les subventions collectivités territoriales (1200 €), les subventions de l'amicale des parents (1000 €), la participation des parents aux frais pour les sorties (2000 €). Le solde s'établit au 1er septembre 2016 à 317,41 €.</p> |

| | |
|---|--|
| Questions des parents | <p>• Questions pour l'école (temps scolaire) : aucune question spécifique hormis un problème d'aménagement dans la cour.</p> <p><u>Question</u> : Il semble que des élèves viennent à vélo, y-a-t-il un local pour les déposer en sécurité durant le temps scolaire ? » Demande pour les enfants cyclistes de créer un abri à vélos</p> <p><u>Réponse</u> : (mairie) : le problème se généralise dans les écoles et la mairie se félicite que le nombre de parents et élèves ayant recours à « l'éco-mobilité » augmente. En conséquence des moyens supplémentaires sont à l'étude et il est tout à fait envisageable qu'un abri soit aménagé assez rapidement dans un endroit de la cour. Le directeur signale qu'une casquette suffirait pour le lieu déjà utilisé (angle toilettes / petite cour).</p> <p>• Questions pour la mairie (temps périscolaire) :</p> <p>Sécurisation des abords de l'école :</p> <p><u>Question</u> : « Où est la place du piéton et du cycliste rue du Vert soufflet et place Quincaille ? Passage piéton complémentaire pour la sécurité routière aux abords de l'école réalisé ; il faudrait renforcer la signalisation (lignes jaunes dégradées) ou mettre des barrières à proximité pour éviter que le stationnement de certains véhicules gênent l'accès au passage piéton. Une personne a été au passage piéton de cette même rue par intermittence, pourquoi ? Par ailleurs, il avait également été évoqué le passage des élèves jusqu'à l'arrêt de bus St Jean.</p> <p><u>Réponse (mairie)</u> : Un plan d'ensemble a été réalisé au niveau de la commune afin de sécuriser les abords des 25 écoles de la ville. En juin 2016, une commission est venue faire le tour du quartier et des aménagements ont été réalisés : plots, nouveaux passages piétons, nouvelles règles de circulation (stop). Un agent de sécurité a été recruté (son absence n'est que provisoire). Le directeur rappelle qu'il avait recommandé la réalisation d'une grande dalle de couleur en face de l'école pour mieux signaler la dangerosité du lieux. La faisabilité sera étudiée. Pour l'accès à l'abri bus, la matérialisation au sol d'un chemin entre le trottoir de la place Quincaille et l'escalier d'accès au trottoir du boulevard Beregovoy sera également proposée.</p> <p><u>Question</u> : le problème de la vitesse des véhicules sur le boulevard Bérégovoy</p> <p><u>Réponse (mairie)</u> : le problème est noté, à étudier.</p> <p>Le problème des retours des élèves en Classes musicales</p> <p><u>Question</u> : Retour du conservatoire des CHAM en bus (gestion par la mairie) : demande de récupérer son enfant à l'école Paul Bert sans qu'il participe au TAP (en le récupérant à la sortie du bus et en signant une décharge pour la partie TAP par exemple).</p> <p><u>Réponse</u> : Mairie la situation semble évoluer vers un accord possible au cas par cas. Les parents seront informés. Un représentant de parents précise que c'est souvent l'information tardive des parents qui est à l'origine des problèmes et qu'un effort est attendu de ce côté.</p> |
| Informations sur les travaux en cours et réalisés | <p>• Travaux et aménagements réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'aménagement de la dernière classe du bâtiment A a fait le bonheur de ses usagers, • la rénovation des systèmes d'alarme obsolètes a permis l'exercice du mois de septembre, • la réparation des connections informatiques pour le bâtiment B semble être efficace, • les petits travaux sont en cours, et toujours pris en compte autant que faire se peut, par les services municipaux ce qui est apprécié ! <p>• Les points préoccupants : travaux demandés de longue date et toujours pas réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • pose d'un système d'alarme lumineux pour la classe du CEJS (demandé depuis 4 années), • l'installation de portes anti-panique aux sorties communes (recommandation commission de sécurité octobre 2013), • la sécurisation du dernier escalier du préau, • (bâtiment A) la réfection de la façade, de la casquette (chêneau) et des coursives de l'étage • (bâtiment B) rénovation des coursives • le complément d'aménagement de la cour (mobilier de plein air), • la pose d'étagères dans la salle des maîtres, • sécurisation des armoires ou nouvelles armoires dans les salles partagées avec les TAP. <p>Le directeur de l'école insiste de nouveau sur certains délais notamment concernant la sécurité : il serait réellement souhaitable de ne pas attendre qu'un accident survienne pour mettre à l'ordre du jour la réalisation de certains travaux demandés de longue date, qui plus est, recommandés par la commission de sécurité (depuis octobre 2013 !).</p> |

Le Conseil est clos à 19h50, par un moment de convivialité offert par le Directeur